

## Q&A – Appel à Projets PPR Outre-mer 2025, Phase 1

*Ce document rassemble l'ensemble des questions posées le 10.02.2026 lors des deux webinaires de présentation de l'AAP 2025 du PPR Outre-mer.*

Portage des projets .....	1
Eligibilité des financements / Budget / Contractualisations .....	2
Calendrier.....	2
Sujet de l'AAP/des projets .....	3
Contenu de la Lettre d'Intention.....	3
Evaluation / Sélection des Lettres d'Intentions .....	4
Partenariats.....	4
Interactions Gouvernance PPR Outre-mer / Projets AAP .....	4
Autre .....	6

### Portage des projets

- Est-ce possible qu'il y ai plusieurs porteur.euses de projet, en particulier si le projet porte sur 2 territoires ?

Au niveau administratif, la codirection n'est pas possible, il ne peut y avoir qu'un seul Responsable Scientifique et Technique (RST) : l'ANR ne contractualise qu'avec un seul organisme. Cependant, la gouvernance de chacun des consortiums peut décider de comment fonctionner en interne (binômes, trinômes...).

- Les porteur.euses de projets devront-ils.elles être localisé.es dans les territoires ?

Il n'y a pas d'obligation. Il y a une volonté de renforcer l'écosystème de l'ESR dans les territoires d'Outre-mer. Un regard particulier sera posé sur la manière dont les consortiums associent les partenaires scientifiques des territoires ultramarins.

- L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est-il éligible même hors zone intertropicale et sans université locale ?

L'université présente sur le territoire doit être partenaire du projet proposé. L'absence d'université sur un territoire ne permet pas à un projet basé sur ce territoire d'être proposé, car il ne répond pas aux critères d'éligibilité de l'Appel à Projets.

## Eligibilité des financements / Budget / Contractualisations

- En tant que chercheur R&D d'un EPIC (ONF) puis-je être RST ? D'autre part, mon organisme est-il éligible au financement ?

Veuillez contacter l'adresse suivante : [ppr-oultre-mer@anr.fr](mailto:ppr-oultre-mer@anr.fr) si vous souhaitez confirmer l'éligibilité d'un établissement. Tout ONR ou Etablissement Public d'Enseignement Supérieur français est éligible et peut déposer un projet en tant que pilote : tout organisme peut candidater.

- Quid des frais de gestion dans ce schéma financier avec un organisme porteur qui reçoit l'intégralité du budget et redistribue ensuite aux partenaires ?

Il n'y a pas de double frais de gestion : l'établissement porteur prend ses frais de gestion sur ce qu'il dépense lui-même, mais ne prend pas de frais de gestion sur ce qu'il redistribue aux autres partenaires.

- La "ventilation" vers les partenaires se fait par convention de reversement ?

Oui.

- La présentation mentionne au moins 3 établissements supérieurs de recherche pour chaque projet ? Pouvez-vous préciser svp ?

L'idée est d'avoir des projets structurants, de faire travailler ensemble plusieurs établissements ou ONR. Il faut impérativement que l'université ultramarine du ou des territoires concernés par le projet soient impliqués dans le consortium, lui-même constitué de 3 établissements ou ONR.

- Les temps agents des EPIC sont-ils financés ?

Oui.

- A quelle hauteur sont pris en compte les frais de gestion ?

Les frais de gestion sont plafonnés à 20% du coût total des dépenses éligibles hors frais généraux.

## Calendrier

- Pour l'empreinte environnementale, quand les outils seront-ils proposés pour la mesure ? Est-ce à inclure dans les 15 pages (projet complet) ?

Certains outils (template de feuille de route environnementale par exemple) seront proposés aux projets dont les lettres d'intention auront été sélectionnées, donc en début de phase 2. D'autres outils (outils de calcul du Bilan de Gas a Effets de Serre par exemple) seront partagés avec les projets sélectionnés à l'issue de la phase 2 (projets complets).

- Un plan de gestion des données est-il attendu ? A quel niveau du processus ?

Oui. Vous aurez 6 mois après contractualisation pour fournir une première version de plan de gestion des données.

## Sujet de l'AAP/des projets

- Est-ce qu'une pollution biologique est concernée par cet AAP ?

Le PPR Outre-mer priorise les projets sur les pollutions minières, urbaines et agricoles. Les pollutions biologiques ont été initialement écartées du programme car le sujet est déjà financé par d'autres programmes, notamment au sujet des sargasses.

- Dans l'appel à projets, sont ciblées les pollutions agricoles, minières et urbaines. La notion de cocktails est également mentionnée dans le call. Est-ce que cela signifie que sont plutôt attendus des projets qui visent à travailler sur différents types de pollution en ciblant plusieurs familles de contaminants chimiques historiques et émergents ?

Toutes les propositions sont recevables si les contaminants mentionnés sont d'origine agricole, minière ou urbaine.

- Les projets peuvent-ils cibler un seul type de pollution ?

Oui.

## Contenu de la Lettre d'intention

- Quel doit être le détail du budget dans la lettre d'intention ? Doit-on faire apparaître la répartition et les montants prévisionnels par partenaire ?

Dans la lettre d'intention, le budget n'est pas demandé. L'évaluation de la lettre d'intention ne prend pas en compte l'évaluation de la répartition budgétaire : cependant, l'indication des grandes lignes budgétaires dans la lettre d'intention, si elle permet une meilleure compréhension du projet envisagé, est possible.

- Doit-on préciser le calendrier du projet ?

Un calendrier n'est pas non plus demandé pour la lettre d'intention. Il peut être mentionné s'il a de l'importance dans la compréhension du projet, mais ne sera pas un critère d'évaluation.

- Peut-on faire figurer un schéma en annexe ? Plus généralement, peut-on introduire des annexes ?

Les annexes ne sont pas acceptées – la limite de la lettre d'intention est de 5 pages maximum.

## Evaluation / Sélection des Lettres d'intentions

- L'aspect de pratiques environnementales sera-t-il jugé dès la lettre d'intention ?

Non. Il sera pris en compte lors de l'évaluation des projets complets.

- Retiendrez-vous un projet, au minimum, par région ? A combien estimez vous le nombre de candidatures ?

Le fait de retenir un projet par région au minimum n'est pas un critère, bien qu'il serait idéal de mobiliser chacun des territoires. Il n'est pas encore possible d'estimer le nombre de propositions déposées, l'appel est ouvert.

- Lors de la pré-sélection des lettres d'intention, et en fonction des projets présélectionnés, irez-vous jusqu'à conseiller des regroupements entre projets différents, donner une limite de budget, etc. ?

Oui. Par ailleurs, un annuaire des porteurs.euses de projets sera partagé après la sélection des lettres d'intention afin de faciliter les mises en relation.

## Partenariats

- Quel est le degré d'engagement des partenaires non scientifiques : Lettres d'intentions ? Autres ? Quelle forme d'engagement des partenaires non scientifiques est attendue ?

A ce stade, il est important d'avoir une confirmation des partenaires quels qu'ils soient, même si on ne voit pas l'implication financière de ces partenaires, qui sera à préciser sous forme de lettre d'engagement lors du dépôt des projets complets.

- Pour les parties prenantes à inclure dans le partenariat, y a-t-il des critères d'inclusion/exclusion ?

Non.

- Pour les EPST non encore officiellement partenaires, quel est le format administratif le plus adapté ?

Tout ONR ou Etablissement Public d'Enseignement Supérieur français est éligible et peut déposer un projet en tant que pilote : tout organisme peut candidater.

## Interactions Gouvernance PPR Outre-mer / Projets AAP

- La gouvernance du programme organisera-t-elle des échanges entre les projets financés (workshop PPR OM annuel par exemple) ?

Oui, le Plan d'Action de la gouvernance du PPR Outre-mer prévoit d'animer les consortiums en organisant des réunions annuelles, webinaires, ateliers de réflexions et autres événements. Rim Al Amir, Chargée de Programme, se chargera du suivi des projets et de l'animation du réseau PPR Outre-mer – il faudra cependant penser à prévoir des ETP d'appui administratif pour soutenir les équipes de coordination scientifique. La gestion de l'administratif des projets est à la charge du projet.

- Est-ce que les projets retenus peuvent aussi bénéficier des 9 thèses ? Idem pour la maturation de projets innovants et l'animation d'un concours lycéen local ?

Les projets ne doivent pas compter sur les financements de thèses pour réaliser leurs objectifs – cependant, les personnes impliquées dans les projets pourront se proposer pour répondre à cet appel.

Au niveau de l'innovation, les réflexions sont en cours, mais la philosophie est la même que pour les appels à thèses.

Le concours lycéen sera ouvert à tous les lycées et collèges d'outre-mer. Au niveau de la coordination scientifique, nous mettrons en lien les consortiums avec les équipes lycéennes et collégiennes souhaitant proposer des projets au concours. Cela permettra de renforcer la dynamique globale et d'atteindre un des objectifs du PPR Outre-mer : animer les communautés de recherche ultramarines et promouvoir l'accès à la science et à la recherche.

- En quoi consiste plus en détails ce concours lycées/collèges ? Idem pour la maturation de projets d'innovation. Dans quelle mesure le projet (réponse AP) peut bénéficier lors de sa réalisation de ce dispositif (notamment dans la mise en place de solutions et leur transfert) ?

Le PPR Outre-mer a pour projet de coorganiser un concours impliquant les lycées et collèges ultramarins, qui aura pour thème la recherche de solutions innovantes aux problématiques de pollutions locales. L'idée est de mettre en relation les élèves proposant des projets, et les chercheurs.euses impliqué.es dans les consortiums du PPR Outre-mer. L'objectif du concours lycéen/collégien est de donner envie aux élèves de se rapprocher de la science et de la recherche, de se saisir des questions qui les concernent.

L'idée derrière la maturation de projets d'innovation est de prendre contact avec des structures existantes qui veulent promouvoir les innovations locales dans les territoires, et de travailler avec elles autour d'actions qu'elles mènent en orientant vers les problématiques de pollutions.

- Pour les thèses, des doctorant.es encadrés par des chercheurs non participants au projet mais avec des sujets pertinents peuvent demander un financement ?

Oui.

- Pour les projets innovants/lycées comment les établissements seront-ils informés ?

L'équipe de coordination du PPR Outre-mer se charge de prendre contact avec les établissements et structures.

## Autre

- Peut-on avoir le format de l'annexe administrative et financière avant les résultats de la lettre d'intention pour pouvoir entamer la préparation de ces éléments chronophages à préparer ?

L'équipe de coordination scientifique revoit actuellement le modèle de document scientifique afin de le publier au plus vite sur le site de l'Appel à Projets (page web ANR).

- Moyens d'observation Low-costs cités dans l'exposé de l'AAP : attendez-vous un lien avec l'Equipex terra forma ?

Si ce projet peut s'appuyer sur des infrastructures, tant mieux – ce n'est pas spécialement attendu.